



**HAL**  
open science

# Glyphosate: le piège de la privatisation de l'expertise publique

David Demortain

► **To cite this version:**

David Demortain. Glyphosate: le piège de la privatisation de l'expertise publique. Le Monde, 2018, 7 février 2018, pp.7-7. hal-02396246

**HAL Id: hal-02396246**

**<https://hal.science/hal-02396246>**

Submitted on 25 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



CARTE  
BLANCHE

## L'art de l'insulte chez les jeunes filles

Par BAPTISTE COULMONT

Les sociologues s'intéressent parfois à des pratiques habituelles apparemment sans grandes conséquences, à des conversations qu'on oublierait si elles n'étaient pas minutieusement prises en notes. C'est pourquoi il leur faut tenir un « journal de terrain », recueil analytique des observations quotidiennes. En mettant en série ses observations, il est possible d'arriver à comprendre la signification que revêtent ces comportements. Car l'anodin est rarement univoque.

Isabelle Clair (CNRS) le montre bien dans « S'insulter entre filles », un article paru il y a quelques semaines dans la revue *Terrains & travaux* (ENS Paris-Saclay, 2017). Entre 2008 et 2011, dans des villages du centre de la France, elle enquête sur l'entrée dans la vie amoureuse auprès d'adolescents et adolescentes de classes populaires qui ont autour de 17 ans. En ethnographe, elle passe du temps dans les lieux publics où se réunissent des petits groupes de filles. Et elle y entend des insultes sexistes : une telle est une « pute », telle autre une « pétasse ».

Il serait si simple de juger ces filles, ou d'écrire que ces adolescentes sont les victimes passives du sexisme ambiant, qu'elles réutilisent les insultes qu'elles ont pu entendre ici où là. Ce serait passer à côté des significations diverses de l'insulte sexuelle.

Isabelle Clair montre ainsi qu'une part des insultes se comprend comme un discours de résistance. Parler salement, et parler salement de soi, c'est « dévaloriser ce qui est hautement valorisé », par le lycée, par les professeurs, par les adultes, c'est « bousculer les ordres hiérarchiques ». Utiliser le langage obscène, c'est se faire grande. C'est aussi choquer la bourgeoisie, et chercher à choquer la sociologue qui traîne avec elles, dans une forme de jubilation, car les éclats de rire accompagnent les invectives.

### Le stigmate de la « pute »

L'insulte à d'autres usages : elle permet de parler, parfois crûment, de sexualité. De la sienne et de celle des autres. Discours comique, « le rire masque la gêne » quand l'insulte s'adresse, directement, à sa copine. Dans une conversation, Laura, une des jeunes enquêtées, fait ainsi remarquer à Audrey, son amie, qu'elle la traite constamment de « sale chienne », « mais ça, tu le dis tout le temps, même à moi ! ». Si elle ne s'en formalise pas, c'est qu'elles sont amies. L'amitié résiste à l'épreuve de la blague insultante.

Mais les insultes entre filles, ou exprimées par des filles, s'utilisent dans un contexte bien particulier. En effet, le stigmate de la « pute » n'est pas un stigmate individuel ou personnel, écrit Isabelle Clair, c'est un stigmate collectif. Il vise potentiellement toutes les femmes, mais chaque jeune fille, individuellement, doit s'en démarquer. Insulter, c'est donc essayer de se différencier, certes de certaines filles « déjà disgraciées », mais aussi de toutes les filles, « en réalité toujours susceptibles de tomber en disgrâce ». Insulter, c'est se mettre en position de juger. Mais il faut avoir certaines ressources pour le faire avec succès.

Enfin, les insultes expriment les doutes sur soi. Quand Marjorie, Allison et Laura discutent d'un garçon qui est aussi « un super bon coup », et qu'elles se souviennent qu'Isabelle Clair est là aussi, l'une d'elles s'exclame : « Elle doit se dire "putain, c'est des putains de salopes !" ». A cet âge, le plaisir sexuel est suspect, et ces jeunes filles, en permanence, se sentent jugées, par leurs parents notamment, qui peuvent aussi manier l'insulte. A tel point, comme on le voit dans l'exemple, qu'elles « se soupçonnent de n'être pas vertueuses ».

L'insulte, même sextiste, ne sert donc pas qu'à faire mal. C'est aussi une ressource qui permet, indirectement, de parler de soi, des autres, et de sexe. ■

Baptiste Coulmont

Sociologue et maître de conférences à l'université Paris-VIII  
(http://coulmont.com)

# Le glyphosate ou le piège de la privatisation de l'expertise publique

TRIBUNE - Pour David Demortain, sociologue à l'INRA, les agences d'expertise officielles sont prisonnières d'une économie de la connaissance façonnée par les firmes agrochimiques

La saga sur la réautorisation du glyphosate, principe actif de nombreux désherbants, s'est terminée en novembre 2017 de la plus imprévue des manières. Le revirement de deux États membres a permis d'avaliser la proposition de la Commission de réautoriser pour cinq ans le pesticide le plus utilisé au monde. La fin de la saga est inattendue parce que l'affaire du glyphosate s'était nouée depuis 2015 sur le terrain de l'évaluation de la toxicité de la substance, et notamment de son caractère cancérigène – probable, selon le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Mais elle ne s'est pas dénouée sur ce terrain scientifique.

Comme on le sait, les agences du circuit d'expertise officielle, European Food Safety Authority (EFSA) et European Chemicals Agency (ECHA), n'ont pas abondé dans le sens du CIRC, ce qui leur a valu leur lot d'accusations de complaisance vis-à-vis des données de fabricants de Roundup. C'est ce que les députés européens veulent tirer au clair : ils viennent de créer une commission spéciale sur le rôle des agences européennes et les failles potentielles dans l'évaluation scientifique des pesticides.

L'avis des agences n'a pourtant pas emporté la décision de la Commission européenne et des États membres. Les durées d'autorisation proposées par la Commission (quinze ans, puis dix, puis cinq) n'ont rien à voir avec une mesure de la toxicité du produit ou sa durée de persistance dans les sols. Aucune étude

scientifique décisive n'a motivé le changement de position de la Pologne ou de l'Allemagne – plus liée, semble-t-il, au rachat de Monsanto par Bayer qu'à un calcul de risque cancérigène. La contre-expertise de l'avis du CIRC par les agences ne semble pas non plus avoir empêché les gouvernements opposés à la réautorisation du glyphosate de continuer à penser que le produit était plus néfaste que bénéfique.

Contre toute attente, l'expertise scientifique n'a donc pas été décisive. Pour le comprendre, il faut regarder de plus près l'origine de la connaissance que les agences mobilisent, et la manière dont elle est produite. Les experts scientifiques ne peuvent expertiser ce que la connaissance scientifique disponible documente, et qu'ils choisissent de prendre en considération. Or il est primordial de chercher à reconnaître aujourd'hui que la connaissance sur les produits chimiques et leurs risques a son économie.

Cette connaissance est consignée dans des études produites par les départements de recherche & développement des firmes agrochimiques, ou dans des laboratoires privés sous contrat, qui réalisent des études aux protocoles contrôlés, interprétables par les agences. Ce ne sont pas des institutions de recherche publique, avec le loisir d'examiner des hypothèses alternatives ou d'engager des études sur des protocoles nouveaux, coûteux ou longs. Les agences ne donnent pas accès à ces études, notamment parce que les firmes ont réussi à

CONTRE TOUTE  
ATTENTE, L'EXPERTISE  
SCIENTIFIQUE N'A PAS  
ÉTÉ DÉCISIVE DANS  
LE CAS DE LA  
RÉAUTORISATION  
DU GLYPHOSATE

faire admettre depuis une dizaine d'années environ qu'elles constituent une propriété intellectuelle.

La recherche publique, elle-même, a son économie, très contrainte, que les budgets publics peinent à financer. Que des experts issus d'universités soient en situation de conflit d'intérêts parce qu'ils mènent des études pour des firmes, travaillent avec elles dans des réseaux européens, voire qu'ils publient des articles préférentiels par les firmes, est le symptôme de la marchandisation de la recherche universitaire, et de la rareté relative des recherches de plus long terme, d'intérêt public.

Lors même que ces études sont disponibles, elles ne rentrent pas forcément dans le lot des connaissances considérées par les experts pour évaluer les produits. L'évaluation des risques qu'ils pratiquent est une discipline en soi, avec ses critères de fiabilité, de qualité et d'applicabilité des études. Elle a ses protocoles préfixés, ses manières de mesurer la toxicité, ses formules de calcul. Ces méthodes

sont le plus souvent forgées dans des organismes internationaux discrets, ou sont sur-représentées les scientifiques des firmes et les experts habitués à l'évaluation de leurs produits. C'est grâce à ces méthodes que les études peuvent être répliquées, et que les évaluations sont rendues in fine plus robustes. Mais c'est aussi en leur nom que des études peuvent être déclarées non pertinentes, et la base des connaissances prises en compte dans l'expertise réduite d'autant.

Les agences d'expertise européennes sont un élément de cette économie de la connaissance. Elles en recueillent les produits, mais n'influencent que marginalement son fonctionnement. On ne leur en a pas donné la mission ni les moyens. Si elles restreignent leur travail à la validation d'études préformatées – tel le directeur de l'EFSA assimilant dans un entretien le travail des experts à la vérification d'informations d'état civil pour délivrer un passeport – et qu'elles disqualifient dans le même temps la pertinence scientifique des avis d'autres acteurs, y compris des ONG, elles seront prisonnières de cette économie de la connaissance. Il y a fort à parier alors que leurs avis continueront de créer la controverse autant qu'ils éclairent les décisions politiques. ■

David Demortain, sociologue à l'INRA, au sein du Laboratoire interdisciplinaire sciences innovations sociétés

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à [sciences@lemonde.fr](mailto:sciences@lemonde.fr)

## COLLECTION ARCHÉOLOGIE

# Pompéi sur la bonne voie



Reconstitution  
3D des thermes.  
NATIONAL GEOGRAPHIC

Dans le golfe de Naples, en Italie, Pompéi, la cité ensevelie le 24 août 79 sous des mètres de cendres issues de l'éruption du Vésuve, renaît. Après des années de médiocre gestion, ses vestiges seraient tirés d'affaire. En 2010, des pluies torrentielles et un système de drainage inefficace avaient provoqué l'effondrement de plusieurs édifices, dont les célèbres maisons des Gladiateurs et du Moraliste, ce qui révélait le mauvais état du site classé Patrimoine mondial de l'Unesco en 1997.

L'organisation onusienne lista les griefs : « Projets de construction à proximité du site classé ; restaurations et entretien inadéquats ; insuffisance de compétences et financement inadéquat. » Et elle exige, comme l'impose le « label » Unesco, une bonne gouvernance de ce joujou qui témoigne, comme

un arrêt sur image, de l'activité de la « ville mondaine de Campanie » dont parlait Sénèque. Le 29 novembre 2013, un accord était signé par Francesco Bandarin, sous-directeur général pour la culture de l'Unesco, pour qu'une expertise soit établie. Le Grand Projet Pompéi a été mis en place avec 100 millions d'euros de contribution de l'Union européenne.

### « Ensembles fragiles »

Aujourd'hui, le sauvetage de la cité antique « est sur la bonne voie », assure l'archéologue Stefano de Caro, membre du Conseil scientifique de Pompéi : « Maisons et quartiers singuliers ont été restaurés. Sur certains îlots, les enduits sont à reprendre. Pompéi a toujours souffert du manque de projets à long terme, d'un contrôle continu de l'état des lieux, notamment de la condition des murs. Il faudrait un programme sur trente ans. Avec un suivi jour

après jour, les choses iraient beaucoup mieux. »

Massimo Osanna, le directeur du site archéologique, indique que, « fin 2018, toute l'emprise de la ville déjà fouillée sera en sûreté ». C'est-à-dire 46 hectares sur les 68 de la cité antique. « Désormais la grande difficulté du chantier concerne le fond des fouilles : les cinq mètres de matériau stratigraphique, sur cinq kilomètres linéaires, qui n'ont pas été explorés. Ils exigent un travail minutieux afin de mettre au jour des ensembles fragiles, un pan de fresque, de mosaïque, des objets... On attend des découvertes sensationnelles dans ce quartier aux villas cosasses, comme la maison des Nocces d'argent, ou celle de Marcus Lucretius. »

Des secteurs jusqu'ici inaccessibles ont été ouverts. Comme la maison des Vetti aux riches décors, fermée depuis quinze ans, dont une représentation érotique intrigue le visiteur. Il s'agit de la pesée d'un phallus démesuré, sym-

bole apotropaique illustrant la fertilité et destiné à chasser le mauvais œil. Figures que l'on retrouvait sous la forme de sculptures, fichées dans les murs d'enceinte. Il en existait partout à Pompéi.

La cartographie de l'ensemble de la ville a été réalisée avec les technologies de pointe. Le lidar, rayon laser héliporté qui enregistre hauteurs, latitudes et longitudes de milliers de points, donne l'empreinte urbaine en relief. Les relevés photogrammétriques d'Yves Ubelmann, patron de la start-up Iconem, lui ont permis de réaliser un modèle 3D de la cité antique et de certains quartiers. Des documents datés qui sont autant de témoignages précieux de l'état des lieux.

« Les années terribles sont derrière nous », se félicite Massimo Osanna, en précisant qu'un système informatisé de contrôle des chantiers et des matériaux a été mis en place dans le « Grand Projet Pompéi ». Et que des mesures anticorruption ont aussi été prévues. ■

FLORENCE EVIN



9,99 €, en vente le 7 janvier.